

ATTESTATION D'ACCUEIL

Le formulaire est à remplir obligatoirement en Mairie par l'hébergeant

**PRÉSENTEZ LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES
DE CHAQUE DOCUMENT DEMANDÉ**

CONCERNANT L'HÉBERGEANT

Pour les locataires :

Contrat de location

Pour les propriétaires :

Titre de propriété

- + Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone, gaz, ...)
- + Un document d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- + 3 Dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition
- + Timbre fiscal de 30€ à se procurer dans un bureau de tabac ou sur internet **sur le site du « Service Public »** (attention aux sites frauduleux) : **À imprimer obligatoirement**

CONCERNANT LA PERSONNE HÉBERGÉE

Un Document d'identité ou titre de séjour en cours de validité
Son adresse complète
Son numéro de passeport
Date d'arrivée et date de départ (maximum 90 jours)
Si vous comptez assurer l'hébergé, la souscription d'un contrat d'assurance d'un montant fixé à 30.000€ minimum pour les frais médicaux vous sera réclamé.

Présentez-vous aux horaires d'ouverture au public
Du Guichet Unique sans rendez-vous.
Prévoyez environ 30 minutes sur place

Délai d'obtention du document signé : Entre 5 et 10 jours